

SERVICE DE LOCATION VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

DOSSIER DE PRESSE

28 NOVEMBRE 2019

Encourager les mobilités douces : une volonté de Granville Terre & Mer

La Communauté de communes Granville Terre & Mer, bien que ne disposant pas de la compétence "transports", a souhaité encourager les mobilités douces et les a inscrites dans son Projet global de déplacements (2016) et son Projet de territoire (2017), avant d'adopter un Schéma vélo, en avril 2019, en s'appuyant sur une enquête réalisée en 2018 par Caen Normandie Métropole. Celle-ci révèle que l'automobile représente 69% des moyens de transport utilisés à ce jour sur le territoire, où 51% des déplacements font par ailleurs moins de 3 km et 67% moins de 5 km.

Pour favoriser le report modal de la voiture vers le vélo, elle a identifié avec les communes des aménagements à réaliser et des services à développer, parmi lesquels la mise en place d'un système de **location de vélos à assistance électrique (VAE)**.

Il sera opérationnel dès le 2 janvier 2020.

30 vélos à assistance électrique (VAE)

La Communauté de communes a choisi d'acquérir 30 VAE. Parmi eux, un tricycle adapté, destiné aux personnes rencontrant un problème d'équilibre à l'arrêt, ainsi que deux vélos réservés à la Mission locale, afin d'en faire bénéficier des personnes en insertion. Elle a confié les prestations de maintenance et de location à l'entreprise granvillaise Les Grandes Roues.

Le financement de la flotte a été subventionné par le ministère de la Transition écologique et solidaire, dans le cadre du TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), et par l'Union européenne (fonds Leader).



Ce projet est financé par l'Union européenne.

L'Europe investit dans les zones rurales

Caractéristiques techniques

Modèle : OGP Bike de Bosch

Poids : 24 kg

Matériau : alu

Puissance : 36V/250W

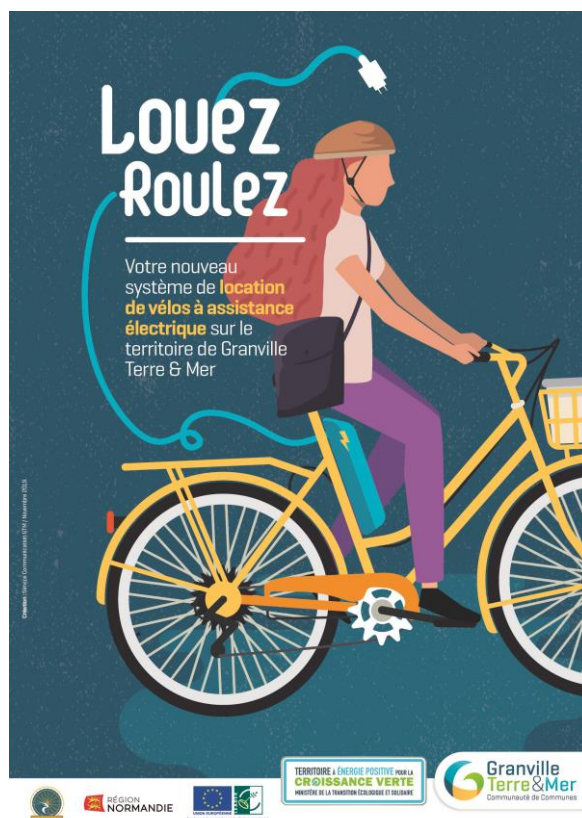
Vitesse maximale : 25 km/h

Autonomie : 5 heures, 60 à 80 km

Batterie amovible qui se branche partout

Équipement fourni : casque, antivol, gilet rétro-réfléchissant certifié, rétroviseur, panier

+ 1 tricycle Amsterdam Air Classic électrique, avec seuil d'enjambement bas (15 cm), boîte de vitesse actionnable à l'arrêt et batterie 610WH



Qui peut louer un VAE ?

Toute personne ayant sa résidence principale sur le territoire, majeure ou de 16 à 18 ans en contrat d'apprentissage, stage, formation ou emploi. La priorité est donnée aux actifs et demandeurs d'emploi sans moyen de transport. Par ailleurs, une seule location est admise par foyer.

Pour quelle durée ?

La durée de la location peut varier de 1 à 6 mois maximum.

Comment louer un VAE ?

1 - L'utilisateur remplit le formulaire de pré-réservation disponible en ligne sur le site de la Communauté de communes granville-terre-mer.fr ou contacte directement le prestataire Les Grandes Roues.

2 - L'utilisateur prend connaissance des conditions générales de location et réunit les documents à fournir (pièce d'identité valide, justificatif de domicile de moins de trois mois, attestation d'assurance responsabilité civile). Si un vélo est disponible à la date souhaitée*, le prestataire lui donne rendez-vous.

3 - L'utilisateur retire le vélo et ses accessoires chez le prestataire, qui peut aussi les lui livrer à domicile. Ce dernier lui fait signer un contrat de location et lui délivre les conseils de prise en main et d'entretien.

4 - Le Trésor public envoie la facture à l'utilisateur un mois après la prise en main du vélo.

5 - En fin de contrat, l'utilisateur reprend contact avec les Grandes Roues pour restituer le vélo et son kit.

* pré-réservation un mois maximum avant le début souhaité de la location

Un prestataire unique

Les Grandes Roues, boulevard des Amiraux, Granville

contact@lesgrandesroues.fr - 06 66 15 65 80

lesgrandesroues.fr



Les tarifs

Mensuel : 40 € (30 € pour les – de 26 ans)

Trimestriel : 100 € (75 € pour les – de 26 ans)

Semestriel : 160 € (120 € pour les – de 26 ans)

. **À noter :** L'utilisateur peut solliciter, sous certaines conditions, une aide de son employeur (jusqu'à 50% de l'abonnement) s'il utilise le vélo pour des trajets domicile-travail, car il s'agit d'un service public de location.

Inscriptions et essais

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 13 décembre.

Le grand public est invité, ainsi que la presse, à venir découvrir et tester les VAE :

Vendredi 13 décembre 2019

de 12 h à 15 h, au stade Louis Dior, à Granville

Et si vous passiez au vélo à assistance électrique pour aller au boulot ?

La Communauté de communes Granville Terre et Mer facilite vos déplacements en proposant un service de location de vélo à assistance électrique. Les Grandes Roues, prestataire de la Communauté de communes, assure la gestion de location des vélos.

- + écologique
- + économique
- + d'activité physique et d'espérance de vie
- + rapide et pratique en ville

